

01

PRINCIPES PSYCHOPÉDAGOGIQUES

- art. 2: désir de découvrir - espaces - activités
- art. 3: qualité de la relation adulte(s) - enfants
- art. 4: confiance en soi - autonomie
- art. 5: socialisation



02

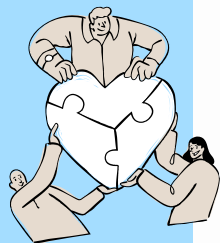
ACTIVITÉS & SANTÉ

- art. 6: organisation des groupes
- art. 7: place à l'initiative - temps libre
- art. 8: vie saine



PROJET D'ACCUEIL

- art. 20: contenu minimum (type d'accueil - public - contexte - participation financière - équipe - choix méthodologiques - évaluation - Règlement d'Ordre Intérieur).
Elaboré en concertation avec l'équipe & consultation des parents.
Copie délivrée aux parents.
- art. 21: dynamique d'amélioration permanente de la qualité
- art. 22: évaluation régulière et mise à jour au moins tous les 5 ans



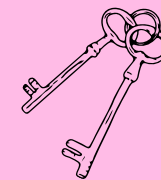
CODE DE QUALITÉ

“Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003 fixant le code de qualité de l'accueil”

03

ACCESSIBILITÉ

- art. 9: non-discrimination
- art. 10: inclusion (besoins spécifiques)
- art. 11: accessibilité financière
- art. 12: égalité des chances



05

RELATIONS FAMILLES & ENVIRONNEMENT

- art. 15: demandes des familles
- art. 16: communication
- art. 17: complémentarité des lieux de vie
- art. 18: diversité des familles
- art. 19: relations avec le réseau local



04

ENCADREMENT

- art. 13: personnel qualifié
- art. 14: formation continue

